



Integration d'un salarie au conseil d'administration

Par **LIEN DE VIE**, le **03/12/2008** à **11:16**

Bonjour,

Nous sommes une association loi 1901, avec une activité de réseau de santé gériatrique et Centre Local d'Information et de Coordination, financée par l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, le Conseil Général de la Vienne et les collectivités locales.

Lors de notre dernière assemblée générale, le Président du CA a manifesté sa volonté de démissionner de ce poste.

Le CA suivant l'assemblée n'a pas trouvé de remplaçant.

Le prochain CA qui aura lieu en janvier, doit absolument trouver un remplaçant au Président actuel, sous peine de dissolution de l'association.

Ma question est donc la suivante :

un salarié peut il postuler à ce poste (moyennant d'avoir été élu en AG préalablement), s'il délègue au Vice Président la gestion du personnel ?

Nous sommes dans une impasse et cherchons vainement le moyen de sauver nos emplois.

Merci d'avance pour votre réponse.

Sandrine BRAGUIER - Secrétaire.